

ASA du Housseau

2 place des tennis 44470 CARQUEFOU

Clôture des espaces verts

Cahier des charges

Prestations demandées :

Mise en place complète, ancrages et scellements bétonnés compris, d'une clôture, suivant tracé indiqué sur l'extrait cadastral joint à la présente, de hauteur **1,80m**, d'un portillon de 1M et d'un portail à deux vantaux de 2x2m, les deux ouvertures sur une hauteur de **1,80m**, conforme au PLU de Carquefou en zone Ubb1.

Le tracé inclue la clôture du même type entre le petit local et le grillage du tennis (cf plan) ; l'entreprise devra apporter un soin particulier aux raccordements du barreaudage sur ce bâtiment, et l'expliquera dans son offre.

Il sera demandé en option 1 la plus value de chiffrage de remplacement du portail ci-dessus par un portail coulissant non motorisé, à verrouillage par clé, travaux de maçonnerie inclus.

Les panneaux du portillon et du portail seront du même type que la clôture,

Ils seront obligatoirement constitués de barreaux ronds en acier galvanisé à chaud et thermo laqués, verticaux droits et d'autres cintrés, dont le diamètre ne sera pas supérieur à 25 mm.

Afin d'assurer une esthétique la plus moderne possible s'adaptant au site, le pourcentage de barreaux cintrés, répartis d'une manière alternative, ne sera pas inférieur à 15%.

L'entreprise pourra proposer une ou plusieurs solutions allant dans ce sens, et qui sera jugée de par son esthétisme, en fonction des critères et sous critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Une vue en plan et un visuel sur un panneau complet du type de clôture ainsi constituée seront obligatoirement présentés dans l'offre. Une photo avec insertion de l'implantation sur le site sera particulièrement appréciée.

Toute variante en bois ou en plastique sera systématiquement rejetée.

La partie supérieure des barreaux sera bouchonnée.

Le cadre des supports horizontaux ne seront pas situés, ni en partie supérieure ni inférieure, mais seront intégrés.

Le portail sera manuel, et verrouillé par clé, et au sol par baïonnette manuelle sur le vantail dormant et sabot scellé au sol.

Le portillon sera manuel, verrouillé par gâche électrique à manque de tension, ou tout autre dispositif proposé par l'entreprise, et sa fermeture sera contrôlée par un ferme porte hydraulique. L'ouverture du portillon sera commandée par deux lecteurs de badge VIGIK, ou équivalent, pour entrée et sortie des espaces.

Portillon et portail seront équipés d'arrêteurs à bascule en position ouverte.

La peinture sera du type RAL 7016 ou couleur foncée admise tirant vers le noir, avec option granitée possible (option 2), et sera soumis pour accord au service urbanisme de Nantes Métropole et de la Mairie de Carquefou. Le traitement anti corrosion permettra d'obtenir une garantie d'au moins dix ans.

Une boîte aux lettres sera fournie et intégrée dans le barreaudage avec démolition et évacuation du dispositif actuel ; les découpes et soudures permettant la réservation d'accrochage de la boîte aux lettres dans le bareaudage seront exclusivement réalisées en usine avant sablage et traitement final dudit barreaudage et traitement anti corrosion permettant une garantie d'au moins dix ans .

Le déverrouillage électrique d'entrée ou sortie sera effectué par les deux lecteurs VIGIK ou équivalents, et la fourniture de 250 badges individuels prêts à fonctionner; le système de contrôle devra pouvoir assurer la gestion des entrées sorties à distance, par logiciel fourni sur PC client, avec intégration de module GSM, du type INTRATONE ou équivalent, permettant entre autres de supprimer d'une manière simple un badge défectueux ou perdu, et de donner accès temporaire à quiconque. La mise en route de ce système sera assurée par l'entreprise, ou son sous-traitant déclaré, qui devra former l'ASA sur le logiciel informatique.

L'entreprise chiffrera un contrat de gestion extérieur à l'ASA par elle-même ou via son sous-traitant électronique.

Une alimentation 220v alternatif sera délivrée par l'ASA via un regard au pied de l'un des poteaux du portillon ; la tranchée, le raccordement sur le tableau de la maison, et le câble sont exclus de la prestation.

Garanties

L'entreprise indiquera ses références en matière de clôture, et son agrément donné par le constructeur du barreaudage.

L'entreprise donnera la durée de garantie de ses prestations terminées, ainsi que la méthode de peinture permettant dix ans de durée de garantie sur le barreaudage.

Elle indiquera clairement le nom et les références de la société à qui elle sous traite les prestations électroniques, et pourra le proposer comme sous-traitant déclaré.

Délais

L'entreprise indiquera clairement son délai d'approvisionnement de matériel ainsi que son délai de mise en place. Elle notera que l'ASA ne dispose pas de local permettant de stocker le barreaudage avant sa mise en place.

Les prestations seront effectivement terminées dans un délais prévisionnel de trois mois après signature du marché.

Chantier

L'entreprise expliquera comment elle compte gérer son chantier et être conforme aux règles en vigueur concernant l'installation de chantier, mise en route, plan de prévention, RV de chantier.

L'entreprise devra remettre en état les dégâts éventuels qu'elle aurait provoqués du fait de son chantier.

NB : l'ASA fournira eau et électricité à l'entreprise

Réceptions provisoire et définitive

La réception provisoire des travaux sera effectuée d'une manière contradictoire, après que toutes les prestations aient été réalisées, ce qui déclenchera leur paiement et le début de la période de garantie.

La réception définitive sera prononcée après le délai de garantie.

Paiement des prestations

L'ASA est considérée collectivité locale. La TVA est à 20%.

Il ne sera pas délivré d'acompte et les prestations terminées, constatées par la réception provisoire, seront réglées par la TP de Carquefou, par mandat virement administratif, après réception contradictoire dument constatée.

L'entreprise pourra toutefois proposer une situation à fin de mois en fonction de l'évolution du chantier.